

CONDITIONS DE VENTE DOMINO BENELUX

1 Généralités

- Les présentes conditions sont applicables, sous réserve des modifications que les deux parties pourraient leur apporter, par un accord exprès consenti par écrit.
- Un contrat n'est conclu qu'après notre confirmation écrite de la commande passée. Cette confirmation doit être signée par une personne ayant le pouvoir d'engager notre société. Les présentes conditions générales de vente sont applicables pour chaque contrat, à l'exclusion des conditions générales de l'acheteur que nous ayons expressément acceptées par écrit.
- Les poids, dimensions, capacités et autres données figurant dans les catalogues, prospectus, circulaires, annonces publicitaires, gravures et listes de prix, ont le caractère d'indications approximatives. Ces données n'ont de valeur obligatoire que si le contrat s'y réfère expressément. Des modifications, résultant d'une technologie plus avancée ou nouvelle, seront toujours admissibles. Les plans et documents techniques permettant la fabrication totale ou partielle du matériel, qui sont remis à l'acheteur préalablement ou postérieurement à la conclusion du contrat, demeurent la propriété exclusive de Domino Benelux. Ils ne peuvent être, sans autorisation de Domino Benelux ni utilisés par l'acheteur, ni recopiés, ni reproduits, ni transmis, ni communiqués à des tiers.
- Tout frais résultant d'examen et interventions d'un organisme de contrôle ou d'essais, au service de l'acheteur, avant ou après conclusion du contrat, sont à la charge de l'acheteur, et ne peuvent en aucun cas être reportés à Domino Benelux.
- Les marchandises restent à la propriété de Domino Benelux jusqu'au paiement intégral des sommes dues. L'acheteur s'engage à ne pas les vendre ou céder à des tiers, aussi longtemps que les marchandises restent la propriété de Domino Benelux.

2 Livraison

- Sauf stipulation contraire, les délais de livraison courent à partir de la date de formation du contrat, soit la date sur laquelle Domino Benelux informe l'acheteur de l'acceptation de la commande.
- Sauf stipulation contraire, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et un retard éventuel ne peut pas donner lieu à la résiliation de la commande ou à un dédommagement quelconque.
- Si l'acheteur ne prend pas livraison de la marchandise au moment où elle est mise à sa disposition par Domino Benelux, il est néanmoins tenu de ne pas retarder l'échéance normalement prévue pour les paiements liés à la livraison.
- Sont considérés comme cas de force majeure indépendants de notre volonté, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative: des mesures prises par n'importe quelle autorité, des actes de guerre, d'insurrection, une guerre, une interruption ou une perturbation du travail, quelle qu'en soit la cause, un accident, un incendie, une inondation, des conditions météorologiques exceptionnelles, des interruptions ou des retards de livraison du fournisseur principal, ... et libèrent par conséquent le vendeur de ses obligations. Le vendeur sera en aucun cas responsable de dommage direct ou encouru par l'acheteur suite à une livraison tardive ou à une absence totale de livraison quelle qu'en soit la cause.

3 Prix

- Les paiements seront faits en Euros ou dans la monnaie stipulée dans le contrat, nets et sans escompte.
- Sauf disposition contraire, nos prix s'entendent nets à l'exclusion de tout autre droit, taxe et charge quelconque. Nous nous réservons le droit de modifier les prix à tout moment avant la livraison si le prix de revient a subi une modification résultant d'une dévaluation ou d'une réévaluation, de modifications des taux de change, droits d'importation ou d'exportation, frais de transport ou d'assurance. Au cas où le prix augmenterait toutefois de 10 % ou plus, l'acheteur aura la faculté de dénoncer le contrat sans indemnisation quelconque. Dans ce cas, les montants déjà payés lui seront restitués.
- Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même si elles doivent être expédiées franco. Tous les frais résultant d'emballage des marchandises, seront à charge de l'acheteur.
- Sauf stipulation contraire, les prix engagés s'entendent pour matériel livré départ usine et non emballé jusque dans les magasins de l'acheteur à l'adresse stipulée dans le contrat.

4 Paiements

- Les paiements seront faits en Euros ou dans la monnaie stipulée dans le contrat, nets et sans escompte.
- Nos factures sont payables à 30 jours à partir de la date de facturation. Nous réservons quand même le droit de fournir à paiement au comptant ou contre remboursement.
- Lors d'un paiement à 8 jours après la date de facturation, l'acheteur a le droit de déduire le montant net facturé. T.V.A. exclue, de 2 %, pour autant que d'autres sommes ne soient pas exigibles, ou des traites non-encaissées soient toujours en cours.

5 Garanties financières

- S'il apparaît, après conclusion du contrat, que le crédit de l'acheteur est mis en cause, Domino Benelux se réserve le droit d'exiger de l'acheteur les garanties qu'elle juge convenable en vue de la bonne exécution des engagements pris, aussi bien qu'avant ou après expédition des marchandises, jusqu'au paiement intégral de la somme due. Le refus d'y satisfaire donne le droit à Domino Benelux d'annuler tout ou partie du marché par le seul fait de la signification de la volonté de Domino Benelux, à l'acheteur par lettre recommandée et ceci sans mise en demeure préalable. Domino Benelux se réserve le droit de reprendre sans procédures judiciaires les équipements ou marchandises fournis. Domino Benelux reste propriétaire des marchandises jusqu'au paiement total de ces marchandises.

6 Garantie

- Domino Benelux s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou l'exécution qui se seront manifestés pendant une période de 12 mois à dater de la mise en service. Cette mise en service sera censée avoir lieu au plus tard 30 jours après la mise à disposition du matériel par Domino Benelux.
- Cette garantie consiste à réparer ou à remplacer au choix de Domino Benelux, selon les conditions à bref délai des pièces défectueuses à défaut de construction. La garantie couvre aussi les heures de travail, et les déplacements. Domino Benelux ne prend aucune responsabilité pour tout dommage quelconque direct ou indirect résultant de pièces défectueuses à défaut de construction.
- Aucune garantie de performance n'est donnée lors du remplacement de pièces, et ne donne en aucun cas droit à un renouvellement de la garantie mentionnée.
- La garantie n'est pas d'application lors de négligences, accidents, et mauvaise manipulation ou utilisation lorsque des réparations ou adaptations sont exécutées par des personnes autres que ceux au service de Domino Benelux ou ceux au service de l'acheteur mais dûment entraînés par un technicien de Domino Benelux.
- Les clauses de la garantie ne s'appliquent pas lorsque l'acheteur néglige de déléguer un ou plusieurs membres de son service d'entretien, afin de les faire suivre un cours dans l'utilisation et l'entretien des marchandises suivant le contrat, et ce par un technicien de Domino Benelux, dans les heures normales de travail (de 8.30 jusque 17.00 h). La garantie prend fin si les marchandises ou équipements sont installés pour les fins autres que ceux prévus dans le contrat, ou pas installés dans les locaux exempt de fumée, condensations, eau, poussière et oscillations de la tension, comme spécifié dans nos brochures techniques.
- La garantie ne couvre pas: tête d'impression et rubans (machines de surimpression) ni toute autre pièce mentionnée dans l'offre ou confirmation de commande.
- Quand Domino Benelux rend des services, elle se lie seulement par un contrat d'effort, c'est-à-dire, l'engagement d'exécuter les travaux de son mieux. La société n'est donc jamais obligée d'atteindre un certain résultat.
- A l'exception de l'obligation de remplacement ou de réparation, comme décrit ci-dessus, Domino Benelux n'est tenu à quelconque indemnisation, sauf en cas d'acte de malveillance ou de négligence grave de notre part, à prouver par l'acheteur, et même dans ce cas l'indemnisation se limite aux frais de réparation de nos marchandises, main d'œuvre et frais de déplacement y compris.
- Nous n'accepterons aucune responsabilité ou clause de dommages et d'intérêts pour un retard éventuel de livraison ou d'exécution des services.

7 Rupture de contrat

- Si l'acheteur annule totalement ou partiellement sa commande ou reste en demeure de prendre livraison de la totalité ou d'une partie de l'appareillage, nous nous réservons le droit d'exiger l'exécution du contrat ou sa résiliation. Dans ce cas, le vendeur pourra réclamer des dommages et intérêts équivalents à 50 % du montant facturé ou de la quote-part non respectée de celui-ci.

8 Le contrat est régi par la loi belge, à moins que les parties n'en aient stipulé autrement; seuls les tribunaux d'Anvers seront compétents en cas de contestation.

9 La signature de la confirmation de commande implique que l'acheteur accepte les conditions de vente.